



École de Journalisme et de
Communication d'Aix-Marseille
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Le contexte sanitaire actuel démontre à quel point certaines spécialisations proposées par l'EJCAM (communication et santé, communication et développement durable, médias, numérique et information) sont indispensables.*
- | *Les dépenses d'équipement ne peuvent être couvertes par notre seule dotation budgétaire universitaire, accordée par l'État. Par conséquent, les ressources de la taxe d'apprentissage sont ESSENTIELLES à notre École afin de lui permettre de continuer à répondre aux besoins du marché de l'emploi. Grâce à elles, nous équipons nos salles avec des moyens modernes de communication et nous faisons intervenir des professionnels extérieurs de haut niveau dans nos cursus de formation.*

Qu'en faisons-nous ?

- | *L'engagement de dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en œuvre de nouvelles formations,*
- | *La recherche permanente de professionnels-enseignants de haut niveau,*
- | *L'équipement mobilier, matériels numériques, sons et vidéo,*
- | *L'achat de documentation,*
- | *La traduction de conférences internationales par des traducteurs professionnels.*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

ÉCOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX-MARSEILLE

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2022

0133309B

31496

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

OU

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :
<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de l'école de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

Siège de l'EJCAM : 21 rue Virgile Marron - CS 80071 - 13392 Marseille Cedex 05 - Tél : 04 91 24 32 00

Dossier suivi par : Félix Weygand - Maître de conférences - felix.veygand@univ-amu.fr
Soisick De Canecaude - Responsable administrative - soisick.de-canecaude@univ-amu.fr

L'école de journalisme et de communication

Pauline Amiel – Directrice

Nouvellement élue directrice de l'École de Journalisme et de Communication d'Aix-Marseille, je souhaite que l'EJCAM continue à être une école d'excellence pour la formation des étudiants de la licence 3^e année et ceux des masters professionnels en « Information et Communication » et en « Journalisme ». Ces cursus sont ouverts à la formation initiale et à la formation continue. Les masters en communication se déclinent sur les secteurs les plus porteurs : la communication numérique, la communication en lien avec le développement durable mais aussi la communication événementielle, par exemple. Depuis septembre 2021, l'EJCAM propose également deux cursus en alternance :

- | *Un cursus en Journalisme qui bénéficie de la reconnaissance de la Profession, l'EJCAM faisant partie des 14 écoles à bénéficier de cette reconnaissance au niveau national*
- | *Un cursus en Communication axé sur le numérique et adapté aussi bien aux besoins des grands groupes qu'aux nouvelles entreprises de l'écosystème numérique français. Des spécialisations sont proposées en communication et santé, en communication et développement durable, en communication et marketing et en gestion de projets numériques*

L'EJCAM fait évoluer son offre de formation pour être en adéquation constante avec les milieux professionnels. Cette évolution passe :

- | *par l'ouverture de certains de nos Masters à l'alternance*
- | *par le recrutement d'intervenants extérieurs hautement spécialisés*
- | *par le renouvellement permanent des moyens techniques mis à la disposition des étudiants.*

L'engagement de l'EJCAM en faveur d'une professionnalisation poussée des enseignements et des parcours de formation se traduit dans la confiance accordée par les entreprises à nos étudiants. Le taux d'insertion de nos étudiants est de 85 %, dont 79 % en CDI, la durée moyenne pour trouver le premier emploi étant de 4 mois.

Nous vous remercions de participer à la poursuite de notre ambition en nous versant votre taxe d'apprentissage. L'EJCAM est habilitée à percevoir dans la catégorie B (part des 13 %).

L'école en chiffres

- 500** étudiants
- 2** sites de formation : Aix-en-Provence et Marseille
- 14** enseignants
- 100** intervenants extérieurs
- 20** projets en partenariats professionnels
- 3** secteurs d'expertise : médias, numérique, communication
- 1** laboratoire



Siège de l'EJCAM : 21 rue Virgile Marron - CS 80071 - 13392 Marseille Cedex 05 - Tél : 04 91 24 32 00

Dossier suivi par : Félix Weygand - Maître de conférences - felix.weygand@univ-amu.fr

Soisick De Canecaude - Responsable administrative - soisick.de-canecaude@univ-amu.fr